

Décision 01-D-81 du 19 décembre 2001

relative à une saisine du syndicat CFDT Radio
Télé

Posted on: 29 décembre 2001 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

CFDT Radio Télé représenté par
Monsieur Jacques Ricau

Dispositif(s)

Irrecevabilité
Rejet

Entreprise(s) concernée(s)

TF1, France Télévision, Canal +, Arte,
Métropole Télévision, Eurosport, TPS,
Paris Première, Pathésport

Lire

le texte intégral de la décision

19.72 Ko